

Règlements spécifiques

DRESSAGE

1) DEFINITIONS :

Junior : Un cavalier qui a 17 ans ou moins au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Adulte : Personne de 18 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours) et plus tel que défini par Canada Hippique.

Ouvert : Épreuves accessibles aux cavaliers adultes professionnels et non professionnels. Un cavalier inscrit dans cette catégorie ne peut pas retourner dans la catégorie Adulte pour une période de deux (2) ans.

2) ORGANISATION

2.1) L'AÉRE offrira un minimum de quatre (4) concours de dressage incluant la finale.

2.2) La priorité sur le choix des dates de concours pour l'année 2012 est en fonction de la liste d'ancienneté de la dernière année. Voici la liste de l'année 2011 :

École d'Équitation Gaël Le Fustec
Académie Équestre de Waterloo
Domaine Euréka

2.3) Si un organisateur veut ajouter une ou des classes, il doit les présenter à la fin de la journée de son concours et en aviser les gens concernés le plus tôt possible avant la journée dudit concours. Ces ajouts doivent répondre aux normes de sécurité de la FEQ.

2.4) L'organisateur doit s'assurer qu'une distance de 15 mètres libre de l'assistance sera respectée autour du manège de compétition.

2.5) En cas d'annulation ou de changement de date d'un concours, une réunion des organisateurs de concours doit se tenir dans les plus brefs délais afin de convenir d'une date de remise dudit concours.

2.6) Un organisateur doit offrir aux participants, lors d'un concours :

A) Un programme avec :

- l'horaire de passage des cavaliers dans les carrés de dressage
- [l'horaire de remise des rubans](#)

doit être fourni au directeur des communications au moins 48h00 avant le concours, afin que l'horaire soit affiché 24h00 à l'avance, sur le site de l'AÉRE.

B) Un vérificateur d'équipement ou un commissaire par aire de réchauffement.

C) Un ou des aires de réchauffement de forme carrée ou rectangulaire d'un minimum de 20m x 40m.

D) Un tableau affichant après chaque classe, les résultats des participants

2.7) Une classe doit avoir lieu même si elle n'a qu'un seul participant, Le pointage obtenu par le cavalier détermine la position qui lui revient :

Première place :	60% et plus
Deuxième place :	57% à 59.9%
Troisième place :	54% à 56.9%
Quatrième place :	51% à 53.9%
Cinquième place :	48% à 50.9%
Sixième place :	45% à 47.9%

2.8) Les organisateurs doivent comptabilisés les résultats de la journée, en utilisant le formulaire à cet effet.

3) INSCRIPTION

3.1) Tous les formulaires d'inscription des cavaliers juniors devront être signés par un adulte (parent ou entraîneur) et une copie du Coggin's test doit accompagner la feuille d'inscription

3.2) Les frais d'inscription se détaillent comme suit :

1^{ere} classe : ~~25~~ 35\$

2^e classe : ~~20~~ 25\$

~~3^e classe : 15\$~~

~~4^e classe : 10\$~~

Kur : 10\$

Niveau 3 : 35\$ par classe

3.3) Les inscriptions devront être faites au plus tard le mardi lundi pour un concours se tenant le dimanche. Des frais de supplémentaires de 25\$ sont imposés pour toute inscription tardive ou incomplète, L'organisateur peut refuser un concurrent si le nombre maximal de reprises possibles est atteint.

3.4) Les annulations sont acceptées jusqu'au mercredi précédent le concours avec le certificat d'un vétérinaire ou d'un médecin. Cependant, 10% des frais d'inscription seront retenu pour des frais administratifs. À partir du jeudi, il n'y aura aucun remboursement. Toutes sommes dues non payés demeurent payables. Toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement (fax, téléphone, courriel ou autre).

3.5) Lors de l'inscription, une demande de dérogation aux règlements pour un handicap peut être soumise à l'organisateur de concours. Celui-ci la soumettra au comité de dressage pour approbation et en avisera les officiels s'il y a lieu.

4) ÉPREUVES

4.1) Les reprises de dressage sont fournies par Canada Hippique www.equinecanada.ca et pour les reprises d'initiation 3 et 4 vous référer au site web de la Rive sud. Les épreuves suivantes sont retenues pour toute la saison :

Pour les 3 premiers concours :

Pour les 3 derniers concours :

*La catégorie ouverte est offerte dans toutes les classes et inclut les amateurs Adultes non-Pro et les professionnels.

4.2) Les épreuves d'initiation sont réservées aux cavaliers débutants ou aux chevaux débutants seulement. Les classes de poneys sont réservées aux cavaliers juniors. Les poneys de dressage doivent mesurer 148cm ou moins (149cm avec des fers). Pour être débutant, le cavalier ou cheval ne doit pas avoir participé à plus de six concours au premier janvier de l'année en cours. Dès qu'un couple cavalier/cheval participe à un concours sans faire une classe d'initiation, il perd son droit de participer à une classe d'initiation ultérieurement.

4.3) Épreuves de Kür (style libre)

A) Pour présenter une reprise de Kür, un duo cavalier/cheval doit avoir participé à au moins une classe technique du même niveau à ce concours.

B) Le choix de la musique et l'enchaînement des mouvements sont à la discrétion de chacun.

C) Chaque reprise libre doit être chronométrée et une déduction de -2 au total de la présentation artistique s'applique si les temps ne sont pas respectés. Pour les Kurs Entraînement, la durée doit être comprise entre 3 ½ et 4 minutes. Pour les Kurs les du Niveau 1 à 3, la durée doit être comprise entre 4 ½ et 5 minutes.

D) La reprise est exécutée en bride simple, le cavalier tenant les rênes dans les deux mains. Exception : Niveau 3, La bride complète est permise.

E) Le cavalier a la responsabilité de fournir un enregistrement de qualité sur une cassette et de s'assurer que cette dernière est bien placée et identifiée. Si la musique est sur un CD, le cavalier doit aussi avoir une copie sur une cassette au cas où l'organisateur n'aurait pas de lecteur CD.

F) Les mouvements de calibre supérieur aux mouvements demandés pour chaque niveau ne sont pas autorisés et entraînent l'élimination s'ils sont exécutés.

G) Afin de promouvoir le développement des reprises libres en concours régional, les Kurs seront comptabilisés avec les reprises du même niveau.

5) AUTRES RÈGLEMENTS

5.1.1) Dans la même journée de concours, un cheval ne peut être monté dans plus de quatre [\(6\) reprises \(4\) classes](#) par plusieurs cavaliers juniors ou seniors et les résultats peuvent être comptabilisés aux fins de championnat.

Note : Ce règlement est une exception aux règlements des circuits provinciaux et nationaux.

5.1.2) [Lorsqu'un professionnel monte le même cheval qu'un junior ou un senior, il doit le monter dans un niveau supérieur et ne doit en aucun cas échauffer ce cheval pour le junior ou l'amateur.](#)

5.1.3) La lecture des reprises n'est pas autorisée la journée de la finale sauf dans les épreuves d'initiation. Pour cette journée, les règlements de championnats sont applicables. (Exception pour handicap, voir règlement 3.6)

5.1.4) Pour être admissible à la finale de dressage, un couple cavalier/cheval doit avoir participé à au moins un concours du circuit dans le même niveau. Les autres concurrents sont hors-concours.

5.1.5) Un couple cavalier/cheval qui a déjà gagné une fois le championnat d'Initiation (Pas & Trot) ou une fois le championnat d'Entraînement et (2) deux fois le championnat Niveau 1 ne peut se représenter dans ladite classe, les années ultérieures à moins d'être hors-concours.

5.1.6) [Aucun junior ne peut monter un étalon en concours en Estrie Étalon; se référer au règlement de Canada Hippique pour tous les concours Bronze. En ce qui concerne, les Jeux Équestres du Québec, se référer aux règlements de Caballista..](#)

5.1.7) [Un cheval inscrit dans une classe ne peut être monté et échauffé que par le cavalier concurrent dans cette classe avec ce cheval.](#)

5.1.8) Le cavalier a la responsabilité de faire vérifier son équipement par le vérificateur d'équipement ou le commissaire après chaque reprise. Il peut demander à ce que la vérification se fasse auparavant.

5.2) HABILLEMENT

5.2.1) Le port de la chemise blanche à manches longues, sans veston, est toléré dans les classes d'initiation. Les bottillons avec lanière (jodhpurs) sont acceptés pour les poneys.

5.2.2) [Les «chaps» et « minichaps» . Les chapettes doivent être de couleurs traditionnelles, discrètes et donner l'apparence d'une botte d'équitation. Se référer au règlement de Canada Hippique. sont formellement interdits.](#)

5.2.3)

A) Lorsqu'il est à cheval en quelque endroit du site d'un concours, tout concurrent est tenu d'être coiffé en tout temps d'un casque protecteur correctement ajusté, avec un harnais de sécurité solidement fixé.

B) Le port d'un casque protecteur approuvé est obligatoire pour les cavaliers juniors et fortement recommandé pour les cavaliers adultes. Le casque approuvé est celui dont le SEI ou un autre organisme d'analyse certifie la conformité aux normes de l'American Society for Testing Materials (ASTM) ou à celle de la British Standard Institution (BSI).

C) Tout compétiteur a le droit de porter un casque protecteur sans être pénalisé par le juge dans toutes les divisions et épreuves.

D) Tout concurrent qui ne se conforme pas à ce règlement se verra exclu du concours.

E) Le haut-de-forme de dressage est accepté pour adultes seulement.

5.2.4) Lecteur de reprises

Les lecteurs de reprises doivent être convenablement vêtus, les camisoles et les shorts au-dessus du genou sont interdits.

6) COMPTABILISATION DES RÉSULTATS

6.1) Les points doivent être notés en pourcentage par le juge sur la feuille du juge. Les demi-points sont utilisés pour toutes les notes des reprises.

6.2) Les points seront cumulés d'après la feuille du juge à la fin de chaque compétition.

6.3) Les Kurs seront comptabilisés comme une troisième reprise

6.4) En cas d'égalité de pointage entre deux participants, le juge doit décerner un classement final discriminant selon la note d'ensemble.

6.5) Les points sont comptabilisés par le comité dressage selon le calcul suivant :

Nombre de Participants	Position

6.6) Les résultats de la finale sont multipliés par le facteur 1.25.

7) CHAMPIONNAT DE FIN DE SAISON

7.1) Seuls les cavaliers membres en règle de l'AÉRE, ~~de la FEQ et de Canada Hippique~~ au début de la saison verront leurs points comptabilisés et cumulés.

7.2) Pour être sélectionné pour la remise des prix au Gala annuel. L'AÉRE déterminera les trois duos cavaliers/cheval par épreuves offertes selon les critères suivants :

A) Les trois duos cavaliers/cheval ayant cumulé le plus grand nombre de points au cours de la saison. Un duo cavalier/cheval n'ayant obtenu aucun point au circuit régional n'est pas admissible.

7.3) L'AÉRE organise en fin de saison une soirée de remise de championnats dans les catégories suivantes :

Initiation:	Poney/Junior/Adulte
Entraînement :	Poney/Junior/Adulte/Kür
Niveau 1	Junior/Adulte/Kür
Niveau 2	Junior/Adulte/Kür
Niveau 3	Ouvert/Kür

7.4) Pour les résultats de fin d'année, s'il y a plus de 5 concours tenus durant la saison, nous retiendrons 80% des meilleurs résultats. S'il y a 4 concours et moins, 100% des concours compteront pour les points de fin d'année.

Le couple cavalier/cheval doit avoir participé à un minimum de 50% (3) concours.